

KHADIR Mohammed

HANNOUZ Mourad

LA MEDECINE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE



37672

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

MD 1049

HANNOUZ Mourad
Professeur de Médecine légale
Licencié en droit

KHADIR Mohammed
Docteur en Sciences Médicales
Médecin légiste

DES MÊMES AUTEURS

HANNOUZ Mourad et
PRECIS DE DROIT M
O.P.U



HANNOUZ Mourad et KHADIR Mohammed
PRECIS DE SECURITE SOCIALE
O.P.U

37672

10

LA MEDECINE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE



37672

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES 15 - 2001

EDITION 2014/2015

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

AVANT-PROPOS	7
PREMIERE PARTIE:	
LA MEDECINE DE CONTROLE	11
INTRODUCTION	13
CHAPITRE PREMIER:	
LE MEDECIN CONSEIL	17
1.1.LE ROLE DU CONTROLE MEDICAL.	24
1.1.1. EN MATIERE D ASSURANCE SOCIALE.	24
1.1.2.EN MATIERE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES.	24
1.1.3.EN MATIERE DE CONTENTIEUX MEDICAL.	25
1.2. LES MODALITES DU CONTROLE MEDICAL.	25
1.3. LES PRATICIENS MEDICAUX CNAS.	27
1.3.1.LE STATUT.	27
1.3.1.1.LES PRATICIENS CONSEILS.	27
1.3.1.2.LES PRATICIENS CONSULTANTS.	27
1.3.2. LE RECRUTEMENT.	28
CHAPITRE II:	
LE MEDECIN INSPECTEUR	31

2.1. LES CONDITIONS DE NOMINATION _____	34
2.2. DEFINITION DES TACHES _____	35
2.2.1. LES MISSIONS D'INSPECTION, D'EVALUATION ET D'EXPERTISE. _____	35
2.2.2. LE CONTROLE DE L'EXERCICE DES PROFESSIONS MEDICALE _____	36
2.2.3. MISSIONS D'ETUDES ET DE PROPOSITIONS. _____	37
2.3. CE QUE DEVRAIT ETRE LE MEDECIN INSPECTEUR _____	38

CHAPITRE III:

LE MEDECIN DU TRAVAIL INSPECTEUR _____ 41

3.1. CONDITIONS DE NOMINATION. _____	44
3.2. ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES _____	45
3.2.1. CONTROLE DES STRUCTURES _____	45
3.2.2. CONTROLE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE MEDECINE DU TRAVAIL _____	47
3.3. COMPETENCES TERRITORIALES _____	48

CHAPITRE IV:

CONTROLE DE L'APTITUDE A LA CONDUITE DES AUTOMOBILES _____ 49

4.1. LES CATEGORIES DU PERMIS DE CONDUIRE _____	51
---	----

4.2. DUREE DU PERMIS DE CONDUIRE. _____	52
4.3. LE CONTROLE MEDICAL. _____	53
4.4. LES AFFECTIONS INCOMPATIBLES AVEC LE PERMIS DE CONDUIRE _____	54
4.5. LA COMMISSION MEDICALE DE RECOURS. _____	55
4.5.1. COMPOSITION. _____	56
4.5.2. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION. _____	57

CHAPITRE V:

LA DEONTOLOGIE DES MEDECINS DE CONTROLE _____ 59

5.1. L'INDEPENDANCE PROFESSIONNELLE. _____	62
5.2. LE RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL. _____	63
5.2.1. LE FONDEMENT JURIDIQUE. _____	63
5.2.2. LE FONDEMENT DEONTOLOGIQUE _____	63
5.2.3. LE PARTAGE DU SECRET MEDICAL. _____	65
5.3. LE DEVOIR D'INFORMATION. _____	66
5.4. LE RESPECT DE LA CONFRATERNITE. _____	66
5.5. LE RESPECT DE L'INCOMPATIBILITE. _____	67

DEUXIEME PARTIE:

LA MEDECINE D'EXPERTISE _____ 69

Actuellement, bien qu'appelée à connaître une croissance continue dans le sillage du développement social et technologique, la médecine de contrôle et d'expertise ne fait l'objet d'aucun enseignement durant les études de médecine.

Durant les études médicales spécialisées, qu'elles soient chirurgicales ou médicales, les praticiens spécialistes durant toute leur formation ne sont pas préparés aux techniques du contrôle médical ou de l'expertise bien qu'appelés comme experts auprès des différentes institutions administratives ou judiciaires.

le but que s'assigne cet ouvrage est précisément d'exposer aux médecins qui se destinent aux missions d'expertise ou de contrôle médical, les règles de procédures administratives et juridiques auxquelles ils doivent, au préalable, impérativement se conformer; la méthodologie et le raisonnement médico-légal auxquels ils doivent se soumettre et les prescriptions déontologiques, vis à vis des parties, qu'ils doivent, notamment, satisfaire.

